

Paris, le 03 janvier 2005

## OENEO CONCLUT UN ACCORD AVEC SES BANQUES

Confiants dans le plan de réorganisation stratégique annoncé par les communiqués du 27 octobre et 23 décembre 2004, les banques françaises du Groupe OENEO viennent de signer un nouvel accord de refinancement, comprenant :

- une franchise de remboursement de deux ans<sup>1</sup> à compter de septembre 2004 de l'emprunt syndiqué<sup>2</sup>, et une renonciation à l'application des covenants au titre des exercices 2004 & 2005<sup>3</sup> ;
- le maintien des autorisations court terme au niveau actuel<sup>4</sup>, et une possibilité de financements court terme complémentaires selon les besoins à hauteur de 8 M€.

Signe de la volonté des partenaires bancaires d'OENEO de voir aboutir la nouvelle stratégie décidée et mise en œuvre par le Conseil d'administration sous la présidence de Monsieur Marc Hériard Dubreuil, cet accord est naturellement conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital précédemment annoncée, d'un montant de 26,7 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions, qui sera soumise à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Mixte du 1<sup>er</sup> février 2005.

ORPAR, principal actionnaire d'OENEO, a d'ores et déjà fait part de sa volonté de souscrire à titre réductible et irréductible à cette augmentation de capital à hauteur de 20 M€<sup>5</sup>, assurant ainsi le succès de cette opération.

Déterminé à appliquer sa stratégie, le Conseil d'administration d'OENEO estime que l'entreprise disposera ainsi des ressources financières nécessaires à la réalisation de ses objectifs de renforcement et de développement de ses marques leaders (Seguin Moreau, Radoux) et de ses produits phares (Altec, Diamant).



SABATÉ



PRONEKTAR  
*Le fruit du raisin*



SUBER



VICTORIA  
*SA TA TONNELLERIE*



Contact Oeneo : Nicolas Serpette au +33 (0)1 58 36 10 90  
Contact Equity Conseil : Olivier Brice au +33 (0)1 45 22 22 30  
Informations : [www.oeneo.com](http://www.oeneo.com) ou [www.equityinfos.com](http://www.equityinfos.com)  
ISIN FR0000052680, Reuters SABT.PA - Bloomberg SBT-FP

<sup>1</sup> Echéances de septembre 2004 à juin 2006 reportées de 7 ans

<sup>2</sup> Décrit en page 55 du document de référence 2003, paragraphe 4.6.1.1.3.

<sup>3</sup> De nouveaux covenants pour une première application sur les comptes 2006 doivent être fixés début 2007 d'un commun accord entre le Groupe et ses banques

<sup>4</sup> Décrit en page 56 du document de référence 2003, paragraphe 4.6.1.1.4.

<sup>5</sup> L'AMF a accordé le 14 décembre 2004 à ORPAR une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat en cas de franchissement du seuil de 33 1/3% (communiqué AMF du 15 décembre 2004)